



AUTORISATIONS PARENTALES
CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSICALES
COLLEGE LEONARD LIMOSIN
Année scolaire 2019/2020

Je soussigné(e)....., représentant(e) légal(e) de :

NOM de l'élève : Prénom :

Date de naissance :

Scolarisé, à la rentrée 2019, en classe de :

établit les autorisations parentales suivantes :

**I. AUTORISATION DE FIXATION, REPRODUCTION ET DIFFUSION D'IMAGES
PAR LA VILLE DE LIMOGES ET SES ETABLISSEMENTS PUBLICS**

- Donne mon accord (*)**
 Ne donne pas mon accord (*)

pour que mon enfant participe gracieusement à l'enregistrement d'un reportage audiovisuel ou de toute autre production audiovisuelle, à l'exclusion de spot publicitaire ou toute autre utilisation commerciale et soit gracieusement photographié.

A cet effet, nous autorisons expressément la Ville de Limoges à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image de notre enfant, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, en tous formats, en couleur et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir pour la promotion de la Ville et de ses établissements publics et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux, la chaîne de télévision locale « 7 à Limoges » et la web TV exploitée sur le site internet de la Ville de Limoges et ses sites associés pour une diffusion en direct, en différé ou en VOD, pour toute diffusion à la demande, à l'acte ou par abonnement, par tous procédés techniques.

La Ville de Limoges reste libre de multi-diffuser ses productions sans limite de temps.

Nous garantissons la Ville de Limoges et ses établissements publics contre tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de l'image de notre enfant, qui seraient susceptibles de s'opposer à sa diffusion.

Aucun usage commercial ne sera fait de l'image de notre enfant par la Ville de Limoges et ses établissements publics, qui s'interdisent également toute utilisation pouvant porter atteinte à sa dignité.

L'instant du déclenchement et le cadrage restent sous la responsabilité de la Ville de Limoges. Nous reconnaissons n'être titulaires d'aucun droit d'auteur sur les images enregistrées ou photographiées dans le cadre de la présente autorisation.

II. AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'URGENCE

Conformément au protocole national d'urgence, en cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention urgente, le Directeur du Conservatoire prendra toutes les mesures nécessaires après consultation du 15 ou 112.

En cas d'accident, le Conservatoire s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Pour cela, veuillez indiquer ci-dessous les coordonnées téléphoniques d'au moins une personne joignable en cas d'urgence.

1/ NOM de la personne à joindre en cas d'urgence :

NUMERO DE TELEPHONE :

2/ NOM de la personne à joindre en cas d'urgence :

NUMERO DE TELEPHONE :

ASSURANCE responsabilité civile ou extra-scolaire :

Numéro de contrat :

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal

() cocher la (les) case(s) correspondantes.*